

Motion PS-Les Verts pour le Conseil général du 31 mai 2018

Pour un remboursement des frais de garde des conseillères-ers généraux

S'engager pour sa commune, c'est bien, mais pouvoir le faire sans que cela n'engendre de coûts, c'est encore mieux. L'ensemble des partis le constatent : il n'est pas facile de trouver des citoyen-ne-s prêt-e-s à s'investir pour leur commune. Le manque de temps, les pressions au travail, la difficulté à concilier vie professionnelle et vie privée, parfois le manque d'intérêt pour la chose publique... Autant de raisons qui retiennent souvent nos concitoyen-ne-s à se présenter aux élections communales.

Et que dire des incitations financières ? Elles sont inexistantes, le défraiement des conseillères-ers généraux étant anecdotique. Si on peut admettre que l'engagement des conseillères-ers généraux soit proche du bénévolat, il est plus difficile d'accepter qu'il puisse générer des coûts.

En effet, prenons l'exemple d'un père ou d'une mère d'enfant(s) en bas âge qui siège au Conseil général, si son ou sa partenaire n'est pas disponible ou s'il s'agit d'une famille monoparentale, il ou elle devra trouver un-e babysitter pour garder ses enfants pendant les séances de préparation et les soirées du Conseil général, ainsi que pendant les séances de commission. Dès lors, outre l'organisation déjà compliquée à mettre en place pour les parents, la question financière pourrait les dissuader d'accepter un mandat politique au niveau communal (Conseil général).

Dès lors, notre motion demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de rembourser les frais de garde pour les élu-e-s qui doivent faire garder leurs enfants afin de pouvoir honorer leur engagement de conseillères-ers généraux.

Si notre autorité accepte cette motion, il sera probablement plus facile de convaincre une frange de la population peu représentée dans notre assemblée d'accepter de se présenter aux élections communales. Au vu de la moyenne d'âge de notre assemblée, il faut bien reconnaître qu'un certain rajeunissement de nos rangs serait bienvenu.

Relevons qu'au niveau cantonal, les député-e-s peuvent confier leurs enfants à la crèche de l'Etat pendant qu'ils siègent. Cependant, les séances du Conseil général et des commissions ayant lieu en soirée, il n'est pas possible d'instaurer un tel système à Milvignes. Une solution serait donc de rembourser les frais de garde des parents et de mettre à disposition des élu-e-s une liste de babysitter (par ex. celle de la Croix-Rouge).

Signataires : Claude Grimm, Daniel Sigg, Roxane Kurowiac, Elsa Schwarzer, Rafat Chabaane, Marianne Guillaume-Gentil, Sylviane Robert Volpato, Mauro Vida, Philippe Barfuss, Isabel Ehrbach, Jean-François Kunzi, Jean-Philippe Favre